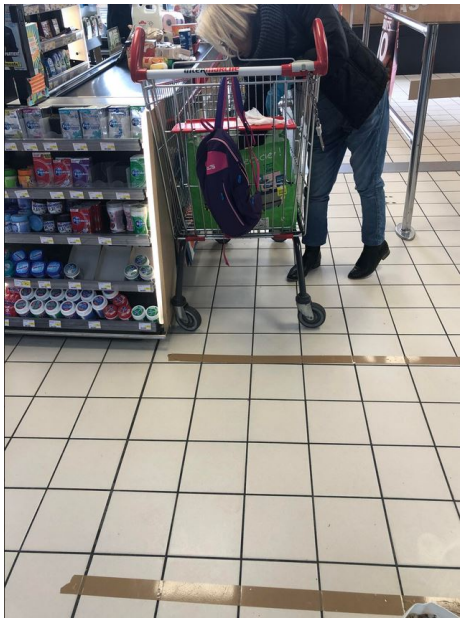

Masque sur le nez, le personnel de la pharmacie avenue Victor Hugo et celui de la presse avenue Charles de Gaulle ne prennent pas de risques pour recevoir leur clientèle. Au supermarché, des vitres plastifiées ont été installées pour le passage en caisse, et un marquage au sol demande aux visiteurs de respecter une distance minimum lors de l'attente *(photo ci-jointe)*

.

La collecte des ordures ménagères est assurée aux jours habituels mais la déchetterie de Condat est fermée.

La médiathèque de Terrasson est fermée jusqu'au 15 avril.

Depuis le mardi 17 mars 2020 à midi, les Français doivent rester confinés chez eux pendant au moins quinze jours pour éviter la propagation du coronavirus. Pour assurer le bon déroulement de ce confinement, les services de police et de gendarmerie de la Dordogne contrôlent les déplacements. 100.000 policiers et gendarmes sont mobilisés pour des contrôles partout en France. Toutes les sorties impératives sont autorisées mais il faut se signer à chaque trajet une attestation dérogatoire, pour aller faire ses courses, aller chez le médecin, faire sa marche ou son jogging, ou simplement sortir le chien. Une déclaration par son employeur est aussi possible et celle-ci n'a pas besoin d'être refaite tous les jours. Attention, sans attestation pour justifier ses déplacements, une attestation que l'on signe donc sur l'honneur avant chaque sortie, chacun s'expose à une amende de 38 euros, et dans les jours qui viennent de 135

euros.

Les **conseils municipaux**, élus au premier tour dimanche 15 mars, éliront leur maire à huis clos en fin de semaine, entre vendredi et dimanche, pour désigner donc leur exécutif. Le second tour des élections municipales est reporté en juin. A La Bachellerie, l'élection du maire aura lieu samedi 21 mars à 10h30 en mairie et à huis clos.

Dans le contexte des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid19, la **commémoration du 19 mars** est annulée à La Chapelle Aubareil, à Saint-Rabier...

Les **marchés hebdomadaires** du jeudi à Terrasson sont annulés jusqu'à nouvel ordre, ceux de Montignac et du Bugue également.

La **mairie de Terrasson** informe qu'ellle n'est ouverte au public qu'en cas d'extrême urgence. Afin d'assurer la continuité du service public auprès des personnes les plus vulnérables, pour la sécurité publique et les actions d'assistance et de secours, l'accueil physique du public en mairie est limité aux cas d'urgence et sur rendez-vous.

Le magasin d'électroménager "Extra" , situé avenue Victor Hugo à Terrasson, fait savoir à sa clientèle que le magasin continue d'assumer les dépannages et les livraisons à domicile. Leur numéro de téléphone est le 05.47.28.00.54. Cette profession peut continuer à travailler pour plusieurs raisons : l'entretien des réfrigérateurs pour la conservation des médicaments ; l'entretien des lave-linge pour l'hygiène ; la télévision pour l'information et la communication... A ce titre, le magasin d'informatique est également ouvert avenue Victor Hugo.

Guerre sanitaire. Déjà des contrôles d'autorisations sont signalés sur les routes, à Thiviers et Périgueux... Tous les déplacements doivent être portés à leur strict minimum. "Rester chez soi, c'est sauver des vies" souligne le ministre de l'intérieur Christophe Castaner. "Les retrouvailles même pour une partie de cartes, c'est interdit" dit-il. "Chaque rencontre est un risque d'accélerer le virus". Pour mettre en place cette limitation drastique des déplacements, chaque personne doit pouvoir présenter lors de son tajet une attestation sur l'honneur (à télécharger ou recopier sur le site interieur.gouv.fr) précisant son identité, son adresse et

le motif de son déplacement. (Voir ci-joint le modèle que l'on peut ausssi recopier) Une nouvelle attestation doit être rédigée pour chaque déplacement, car on doit la dater et la signer. Sur le site du ministère de l'intérieur, on trouve aussi un formulaire d'attestation de déplacement qui est une autorisation signée par l'employeur pour celles et ceux qui doivent se déplacer dans le cadre professionnel. L'amende de 38 euros sera rapidement portée à 135 euros en cas de non présentation du formulaire sur soi lors de son déplacement. Le gouvernement explique sa stratégie : "à travers une réduction des contacts sociaux, nous souhaitons un lissage du pic de l'épidémie qui permettra à notre système sanitaire d'accueillir dans de bonnes conditions tous ceux qui en ont besoin". L'ARS continue le dépistage des cas, même si nous sommes moins concernés en Nouvelle-Aquitaine.

"Se protéger, c'est protéger les autres, et inversement. Il convient de se serrer les coudes (c'est une expression car il faut rester à un mètre minimum des autres) pour stopper la course fiolle du virus Covid-19... La responsabilité et la solidarité sont nos meilleures armes pour limiter la contagion, soigner et sauver des vies. La suspension de la mises à sac de l'assurance-chômage aura révélé qu'elle avait bel et bien pour objectif de jeter dans une précarité accrue des millions de chômeurs. Le Conseil scientifique gagnerait en légitimité à s'adresser directement aux citoyens..." écrit dans son éditorial Patrick Le Hyaric dans L'Humanité de ce mardi 17 mars 2020. La gravité de la situation apparaît dans une interview de Patrick Pelloux, médecin urgentiste, qui souligne : "En médecine d'urgence, c'est déjà une médecine de tri. Mais on ne pourra pas réanimer tout le monde s'il y a un afflux massif. Vu les statistiques, on risque de saturer toute notre réanimation".

L'information tient un rôle essentiel contre le virus, et les journalistes professionnels (avec carte de presse) peuvent circuler sans attestation au titre de la liberté d'informer, mais la priorité est donnée aux contacts par téléphone. L'attestation de déplacement dérogatoire et le justificatif de déplacement professionnel sont à télécharger sur le site interieur.gouv.fr
.

Un confinement strict est mis en place dès ce mardi 17 mars 2020 à midi et pour quinze jours (renouvelables ou pas) pour tenter de stopper l'épidémie de Coronavirus en France. Chaque personne pour chaque déplacement devra se munir d'un document attestant sur l'honneur de l'objet de son déplacement. Ce document est téléchargeable depuis cette nuit de lundi à mardi sur le site interieur.gouv.fr . On peut le réécrire à la main. Toutes personne qui se déplace devra être en mesure de justifier son déplacement impératif : courses, médecin, pharmacie... Cela s'applique aussi aux piétons. Expliquez pourquoi on est dehors, sous peine d'amende de 38 euros dans un premier temps. Des points de contrôle fixes et mobiles seront mis en place. Selon le président de la République, lors de son allocution télévisée hier soir lundi, la rapidité

de propagation planétaire ne laisse plus de place au doute et se calfeutrer est nécessaire pour éviter une catastrophe sanitaire... Dans tout le pays, l'hôpital est sur le pied de guerre et se prépare au pire. Les transports en commun sont limités au strict nécessaire. Respectez les gestes barrières, et restez chez soi sont les priorités. Se retrouver en groupe est interdit. Pas de déjeuner en grande famille, ni entre amis, pas d'activités associatives. Les mesures de confinement sont mises en place sur le modèle de ce que nos concitoyens espagnols et italiens ont mis en place. Les employeurs doivent donner des autorisations expliquant que le télétravail (travail à distance) n'est pas possible. N'allez pas voir vos proches, ne pas faire de rassemblements, éviter de trop sortir, restez chez vous au maximum. Il est conseillé de bien tenir ces précautions, faire attention, se comporter en personne responsable et observer les mesures de sécurité. Le 2e tour des municipales a été reporté, sans doute au 21 juin. Le premier tour des élections est en revanche validé, et donc pas de remise en cause des résultats, ceux qui ont été élus dimanche le restent. Le Chef de l'Etat a annoncé aussi lundi soir le report de toutes les réfomes en cours, notamment celle des retraites. La gravité de la situation est telle que, "tous les voyages entre les pays non européens et les pays de l'UE sont suspendus pendant trente jour". Côté économique, « Aucun Français ne sera laissé sans ressources », grâce au chômage partiel et à un « fonds de solidarité », et « aucune entreprise ne sera livrée au risque de faillite ». « Celles qui font face à des difficultés n'auront rien à débourser, ni les impôts ni les cotisations sociales ». Pour la SPA ou donner son sang par exemple, on peut le faire sur rendez-vous...

A l'**hôpital de Brive**, les services de soins s'organisent pour pouvoir prendre en charge les cas les plus graves. Les visites aux patients sont interdites depuis hier lundi 16 mars après-midi. Sauf en cas d'une situation critique ou exceptionnelle, ou en pédiatrie, où les parents seront pris en charge par le personnel pour assurer le respect des mesures de protection. Les interventions chirurgicales non urgentes sont déprogrammées et les retraités de l'hôpital sont rappelés. A noter par ailleurs que, face à la fermeture imposée, des restaurants de Brive bradent leurs stocks...

Certains magasins adressent à leur clientèle des messages pour leur demander de passer commande par téléphone, email, SMS, internet ou fax, avant le passage en agence, afin de réduire le temps de passage. La récupération se fera en mode "drive". C'est le cas pour l'enseigne Point P qui avertit que les salles d'expos et de libres-services sont fermées et que le service de livraison est opérationnel.

Certaines mairies s'organisent comme c'est le cas à **Montignac-Lascaux** pour identifier les personnes seules, isolées (dont la famille ou les proches aidants sont éloignés de plus de 5km), vulnérables et ne pouvant pas se déplacer afin de pouvoir les aider. Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la mairie demande à toutes et à tous de faire preuve de civisme et de solidarité. Et s vous avez connaissance de personnes concernées, contactez la Mairie. A

Montignac, c'est le 05 53 51 72 00 ou par mail à info@ville-montignac.com, en précisant leur nom, prénom, adresse et téléphone.

Les messages de fermeture dans les associations se succèdent. L'amicale laïque de Montignac suspendait hier toutes ses activités. Le centre de loisirs et le jardin de Tom Pouce également à Terrasson.... Sophie Cholet directrice de l'Accueil de loisirs sans hébergement de Lestrade confirmait que la fédération Léo Lagrange fermait toutes ses structures à compter du 16 mars. Les accueils du soir dans les quartiers du Maraval et de la Borie Basse sont concernés. Pour plus de renseignements : le centre de loisirs au 06.79.93.89.21 ou le jardin de Tom Pouce au 06.01.94.79.86.

Les messages continuent... "En raison de la pandémie du Coronavirus, le siège social et toutes les permanences de l'ADIL 24 (information sur le logement) sont fermés. Nous sommes à la disposition du public uniquement par téléphone au 05.53.09.89.89 et par courriel à contact@adil24.org".

Dans un communiqué de L'Empreinte, scène nationale Brive-Tulle, il est précisé que la structure "suspend l'ensemble de ses spectacles, activités et évènements. Les théâtres de Brive et de Tulle sont fermés au public jusqu'au 15 avril inclus, y compris la billetterie et l'accueil téléphonique de la billetterie. Comme tous les acteurs du secteur culturel, nous mesurons l'impact de cette crise sur les compagnies et les intermittents et mettrons tout en œuvre pour trouver des solutions solidaires et adaptées. Nous nous joignons à l'ensemble de la profession pour appeler à un plan d'urgence pour le spectacle vivant ainsi qu'au report des « dates anniversaire » pour les intermittents".

Dans un communiqué de presse, l'équipe de l'école de cirque Cucico de Terrasson souligne : "À la suite des directives gouvernementales concernant le Covid-19, nous vous informons que tous les cours et spectacles de Cucico sont annulés jusqu'à nouvel ordre. Merci de votre compréhension. Prenez soin de vous".

Un communiqué de la paroisse des Trois Ermites en Terrassonnais précise que : "comme vous le savez déjà, plus aucune célébration n'aura lieu dans nos églises jusqu'à nouvel ordre. Le secrétariat paroissial est fermé aux visites, mais nous consultons les appels et les emails. Les permanences du secrétariat, les réunions, les rendez-vous ou tout autre rassemblement sont bien sûr supprimés jusqu'à nouvel ordre. En espérant que tout ira pour le mieux pour toutes et tous, je vous dis à bientôt, prenez bien soin de vous et des vôtres. Pour

toute question : 05 53 50 02 72, laisser un message ou paroissetroisermites@yahoo.fr".

Ewanews, votre site d'informations locales, continue sa diffusion et espère pouvoir continuer à relayer toutes les informations utiles. Il est vrai que les municipales presque terminées, sauf dans quelques communes, et avec l'épidémie du Covid-19 qui annule tous les rassemblements culturels et sportifs, nous n'avons plus, de ce fait, beaucoup d'actualités à vous communiquer pendant ces quelques semaines.

Dimanche 15 mars 2020. La France est à l'arrêt face à l'épidémie, suite au passage au stade 3 hier soir samedi. Les bureaux de vote sont ouverts ce dimanche (reportage à 8h ce matin à la salle des fêtes de Terrasson sur EWANews Live page Facebook et à 11h avec le vote des élus à Terrasson). La police municipale est à l'entrée et ne fait entrer que 45 personnes à la fois environ dans la salle. Les boulangeries, presses, supermarchés étaient ouverts ce matin. Certains restaurants proposent la vente à emporter voire la livraison à domicile. La grotte de Lascaux, la Tour Eiffel, le Louvre et Disneyland Paris sont fermés... Toutes les crèches, écoles jusqu'à l'université seront fermées à partir de demain lundi et pour une durée indéterminée. Les pharmacies, banques, stations services et commerces alimentaires resteront ouverts. Les transports longue distance seront progressivement réduits. Le 1er ministre appelle à limiter les déplacements... Seuls les déplacements "strictement nécessaires" sont autorisés, soit pour la santé, l'alimentaire et le travail. Certains refusent d'aller voter, semble-t-il, pour protester contre la non fermeture des bureaux de vote alors que tout ou presque est fermé...

"Coronavirus en direct : fermeture samedi soir 14 mars à minuit de tous les lieux publics « non indispensables », la France passe au stade 3 de l'épidémie" titre le journal Le Monde. Bars, restaurants, cinémas, discothèques... seront fermés au public juqu'à nouvel ordre. Seuls restent ouverts les surfaces alimentaires, les pharmacies, les transports, les bureaux de tabacs, presse, et les services publics. Les gestes "barrières" et rester chez soi dans la mesure du possible sont les actions que chacun doit mettre en place pour tenter de freiner la propagation du virus. Chacun pourra aller voter ce dimanche en respectant les consignes, entre lavage des mains et ne pas se serrer les mains... L'information est tombée ce samedi à 19h.

Dans un communiqué de la ville de Montignac-Lascaux à propos des élections municipales de ce dimanche 15 mars, des mesures sont prises dans les bureaux de vote face au risque de propagation du virus COVID 19... Deux personnes seront postées à l'entrée de la salle de vote pour réguler le flux et éviter le surnombre à l'intérieur de la salle. Pour vos déplacements dans la salle, respectez l'espacement d'un mètre entre deux personnes qui sera marqué au sol. Comme à l'accoutumée, il y aura deux bureaux de vote. A l'entrée de la salle, placez-vous sur

la file de gauche si vous votez au bureau 1, sur la file de droite si vous votez au bureau 2. Vous trouverez à votre disposition du gel hydro alcoolique pour vous laver les mains, des masques de protection pour les gens vulnérables qui pourront bénéficier d'un passage rapide, et au bout de chacune des deux files, il vous sera remis une enveloppe et les deux bulletins de vote. Les votants n'auront pas besoin d'attraper eux-mêmes les documents, ni de toucher la table. Au moment de voter, montrez aux assesseurs, votre pièce d'identité et votre carte d'électeur, qui devront les lire à distance sans les toucher eux-mêmes. Si vous avez oublié votre stylo personnel, des stylos seront à votre disposition. Merci de les reposer après utilisation dans une boîte dédiée pour qu'ils soient nettoyés. Après le vote, sortez par l'allée centrale matérialisée par des barrières. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h sans interruption. Afin de réduire le temps passé dans la salle, dans la mesure du possible, planifiez votre passage sur toute la journée en évitant les heures de fortes affluences qui sont de 8h à 8h30 car les commerçants viennent avant l'ouverture de leur magasin, de 10h-13h et de 15h à 17h qui sont des pics de forte affluence

Les annulations de manifestations s'enchaînent : aucune séance de cinéma de Terrasson jusqu'à nouvel ordre ; les spectacles de L'Empreinte théâtre de Brive et Tulle sont annulés jusqu'au 21 mars ; aucun match de rugby, football, basket, handball notamment... Au centre culturel de Terrasson, le spectacle de ce soir est maintenu car tout est monté, mais le centre culturel fermera ses portes après le spectacle, la médiathèque restera ouverte pour le prêt de livres mais toutes les animations sont annulées jusqu'à nouvel ordre comme les bébés lecteurs.